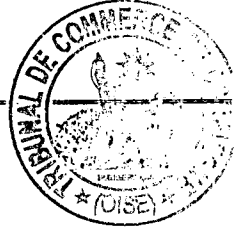


Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/07/2025 - 4883 - 2014 B 00048 - 799 505 441 - 2CLCONSEIL

DÉPOSÉ LE

08 JUIL. 2025

Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier 4883



2CL CONSEIL

51 RUE DU CONNETABLE

60500 CHANTILLY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Claude Crosnier

C.E.C.G
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
51, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Siret n° 430 171 231 00011 - APE 741 C

conforme à
l'original PoCB

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or footer, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations corporelles	4 479	3 685	794	2,16	296	0,85
TOTAL (I)	4 479	3 685	794	2,16	296	0,85
Actif circulant						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					12	0,03
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 141		9 141	24,91	10 652	30,48
Disponibilités	26 763		26 763	72,93	23 985	68,64
TOTAL (II)	35 904		35 904	97,84	34 648	99,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	40 383	3 685	36 698	100,00	34 944	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2024		31/12/2023	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	2,72	1 000	2,86
Réserve légale	100	0,27	100	0,29
Report à nouveau	9 665	26,34	390	1,12
Résultat de l'exercice	19 530	53,22	17 275	49,44
TOTAL (I)	30 295	82,55	18 765	53,70
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	156	0,43	241	0,69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63	0,17	60	0,17
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 943	8,02	13 236	37,88
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 241	8,83	2 641	7,56
TOTAL (IV)	6 403	17,45	16 179	46,30
TOTAL PASSIF (I à V)	36 698	100,00	34 944	100,00

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 36 697,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 19 529,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/06/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

C.E.C.G
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
51, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Client n° 430 171 231 00011 - APE 741 C

conforme à
l'original
Podz

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 4 479 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 334	1 145		4 479
Immobilisations financières				
TOTAL	3 334	1 145		4 479

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 685 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 039	646		3 685
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 039	646		3 685

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informat	4 479	3 685	794	3 ans
TOTAL	4 479	3 685	794	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 9 141 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	9 141	9 141	
TOTAL	9 141	9 141	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 1 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 6 403 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	156	156		
Fournisseurs	63	63		
Dettes fiscales & sociales	6 184	6 184		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 403	6 403		

2CL CONSEIL

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de : 1000 € (mille euros)
Siège social : 51, rue du Connétable 60500 Chantilly
RCS COMPIEGNE 799 505 441

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 16 juin 2024

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-sept
A 18 heures

Au siège social,

51, rue du Connétable
60500 Chantilly

Monsieur Claude CROSNIER
Demeurant 1116 route du Château Claverie
32110 Arblade el Haut

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € chacune émises Société par Actions Simplifiées
2CL CONSULTANT au capital de 1 000 €.

Actionnaire unique et Président de ladite Société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Président de la Société, Monsieur CROSNIER Claude actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- l'affectation du résultat dudit exercice ;

CC

- la constatation des conventions

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice de 19 530 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice qui s'élève à 19 530 € :
Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seront de 30 294 €

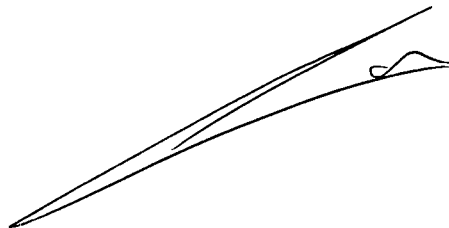
Pour mémoire,

- Un dividende de 50 000 € a été versé au titre de l'exercice 2018
- Un dividende de 65 000 € a été versé au titre de l'exercice 2019.
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2020.
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2021.
- Un dividende de 63 000 € a été versé au titre de l'exercice 2023.
- Un dividende de 8 000 € a été versé au titre de l'exercice 2024

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée au nouveau Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, connected strokes that form a cursive name.

2CL CONSEIL

**Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de : 1000 € (mille euros)
Siège social : 51, rue du Connétable 60500 Chantilly
RCS COMPIEGNE 799 505 441**

RAPPORT SPECIAL Du Président présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2025

Cher Actionnaire,

En application du code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.


LE PRESIDENT

2CL-CONSEIL

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de : 1000 € (mille euros)
Siège social : 51, rue du Connétable 60500 Chantilly
RCS COMPIEGNE 799 505 441

RAPPORT DE GESTION PRESENTE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE. DU 16 juin 2025

Le soussigné Monsieur Claude CROSNIER, actionnaire unique et seul Président de la société 2CL Consultant, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'Affaires	51 856 €	56 047 €
Résultat d'Exploitation	23 279 €	40 651 €
Résultat Financier	-302 €	- 328 €
Résultat Exceptionnel		- 20000€
Résultat Net	19 530 €	17 275 €

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Il s'agit de notre neuvième exercice comptable

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les premiers résultats enregistrés sur cet exercice suivant sont satisfaisants.

RESULTATS - AFFECTATION

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice qui s'élève à 19 530 € :

- au poste de « Report à nouveau »

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seront de 30 295 €

cc

Pour-mémoire,

- Un dividende de 50 000 € a été versé au titre de l'exercice 2018
- Un dividende de 65 000 € a été versé au titre de l'exercice 2019.
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2020
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2021
- Un dividende de 63 000€ a été versé au titre de l'exercice 2023
- Un dividende de 8 000€ a été versé au titre de l'exercice 2024

CONVENTIONS VISEES A l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce

En application des dispositions du Code de Commerce l'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et la méthode d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.



Monsieur Claude CROSNIER
Actionnaire unique - Président